

CONVENTION DE PARTENARIAT

Les partenaires signataires

- l'académie de Besançon et le lycée Jules Haag de Besançon ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC), désignée comme établissement principal, et l'UFR Sciences et techniques (ST).

L'objet de la convention

Le partenariat entre l'UFR Sciences et techniques (ST) de l'Université de Franche-Comté et le lycée Jules Haag vise à fluidifier les parcours des étudiants, à favoriser une mutualisation des ressources mises à disposition, à apporter une meilleure connaissance des différentes formations offertes et des enseignements dispensés et à rapprocher les acteurs des différents établissements.

Les formations concernées par le partenariat entre le lycée et l'UFR ST

La convention établit un partenariat pour les classes préparatoires PTSI (Physique, technologie et sciences de l'ingénieur) et Physique-technologie (PT) du lycée Jules Haag (y compris les classes dites *) et les formations préparant :

aux licences mention :

- « Sciences pour l'Ingénieur » et « Physique-chimie » de l'UFR Sciences et techniques.

L'accès aux services étudiants

Les services communs de l'Université de Franche-Comté suivants seront accessibles aux étudiants :

- service commun de documentation, bibliothèques universitaires (SCD)
- service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS),
- maison des étudiants (MDE), pôle-Info (information-orientation),
- stage-emploi (aide à l'insertion professionnelle),
- bureau de la vie étudiante (BVE),
- direction des relations internationales et francophonie (DRIF),
- sciences, arts et culture (SCAC).

Les étudiants auront également accès à la certification en informatique et langue étrangère (C2i et CLES), au sport universitaire, aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants, au fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), à un compte courriel et un accès ENT (ressources en lignes, plate-forme pédagogique...) et auront accès au réseau de l'université.

Organisation de la scolarité à l'université

Chaque année universitaire est divisée en semestres. Les semestres sont organisés en unité d'enseignement (UE). Chaque UE correspond à une matière et possède une valeur définie en crédits européens appelés european credits transfer system (ECTS). Une année universitaire validée correspond à 60 ECTS. Toute UE acquise est capitalisée selon un nombre d'ECTS. Toute UE réussie est définitivement acquise (en cas d'interruption d'études) et transférable (en cas de réorientation).

La fluidité des parcours

Pour les étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) du lycée Jules Haag, les inscriptions parallèles dans les années de diplômes respectifs seront effectuées en début d'année universitaire.

En fin d'année universitaire, un membre du jury du diplôme universitaire correspondant participe au conseil de classe CPGE correspondant afin de récolter le bilan du travail effectué par chaque étudiant ainsi que les crédits ECTS mentionnés par le proviseur.

Ces informations permettront aux jurys des diplômes universitaires d'attribuer des crédits ECTS. Dès lors, un étudiant ayant validé son année universitaire pourra, s'il le souhaite, intégrer l'année suivante, une mention de licence suivant le tableau suivant.

Classe CPGE	Inscription parallèle validée	Orientations possibles
PTSI 1 ^{re} année de CPGE	L1 Sciences et Techniques	L2 Sciences pour l'ingénieur (*) L2 Physique, chimie (*)
PT 2 ^e année de CPGE	L2 Sciences pour l'ingénieur L2 Physique, chimie	L3 Sciences pour l'ingénieur L3 Physique, chimie

(*) avec possibilité d'intégrer, sur dossier, le label CMI (Cursus master ingénierie)

D'autres choix sont possibles mais feront l'objet d'une étude de dossier auprès des commissions de licence.

Les frais d'inscriptions

Les frais d'inscription, à la charge de chaque étudiant, sont ceux d'une année de licence. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour information, le montant des droits d'inscription universitaires s'élève à 184 € pour l'année 2014-2015.

L'Université donnera au lycée des dossiers d'inscription afin qu'ils soient distribués aux étudiants CPGE le jour de la rentrée. Les étudiants régulièrement inscrits en CPGE du lycée devront remplir ces dossiers et venir déposer leur dossier accompagné du règlement à l'UFR selon un calendrier qui sera défini conjointement entre l'UFR et le lycée au mois de juin précédant la rentrée.

Ce sera l'occasion pour l'Université de présenter aux étudiants CPGE les dispositifs auxquels ils ont droits ainsi que les différents locaux pouvant les concerner.

À l'issue de cette phase d'inscription administrative, l'UFC fournira au lycée la liste des étudiants de CPGE réellement inscrits.